



CB-CDA 2025-012

Avis de la Commission

Instance : Tarif 18 de la SOCAN – Musique enregistrée utilisée aux fins de danse (2023-2025)

5 février 2025

I. SURVOL

[1] Le 6 décembre 2024, la Commission a émis l'Ordonnance CB-CDA 2024-104, demandant aux parties de fournir conjointement un calendrier de l'instance.

[2] Par la suite, l'Ordonnance CB-CDA 2024-113 de la Commission a accordé à la SOCAN une prolongation du délai pour son dépôt.

[3] Le 17 janvier 2025, conformément à l'Ordonnance CB-CDA 2024-113 de la Commission, la SOCAN et les opposants ont déposé conjointement une proposition pour un calendrier de l'instance.

II. CALENDRIER DE L'INSTANCE

[4] Le présent avis fixe le calendrier de l'instance suivant :

Évènements	Date
La SOCAN dépose son dossier de l'instance	Vendredi 28 mars 2025
Les opposants déposent leurs dossiers de l'instance	Lundi 12 mai 2025
La SOCAN dépose ses répliques	Vendredi 30 mai 2025

[5] La date de dépôt des observations finales sera fixée en temps utile.

Greg Gallo
Secrétaire général p.i.